



Mes droits en matière de succession et d'héritage suite au décès

Par **lucydu2b**, le **29/01/2018** à **15:48**

bonjour, j'ai une question importante : mon père est décédé en 2010, il reste donc ma mère, mes 2 frères et moi! mon père m'avait offert une maison pour mon mariage en 1988, et j'y habite toujours depuis, or mon frère aîné veut mettre la main sur la totalité des biens, soit 2 maisons, 2 studios et 1 appartement, (ma maison est comprise dedans) mon père n'a fait aucun testament, ni aucune donation, rien d'écrit et de validé par notaire, aucun document légal, et aujourd'hui ma mère se proclame propriétaire de tout, y compris donc ma maison, et veut favoriser mon frère aîné. donc grosses histoires, que dois-je faire? quelle est la loi pour moi, pour eux? je dois aller voir un notaire très vite d'ailleurs, mais j'aimerais savoir en attendant! merci ! POUR INFO..ma mère veut m'enlever ma maison pour la louer, alors que mes affaires sont dedans, et encaisser le loyer.....a-t-elle le droit de me mettre dehors comme ça?

Par **amajuris**, le **29/01/2018** à **18:45**

Bonjour,
Si aucun acte notarié concernant cette maison que votre père vous a offerte, elle ne vous a jamais appartenu.
Comme il y a des biens immobiliers dans la succession de votre père, il fallait dès le décès de votre père, demander à un huissier de traiter la succession;
Vous devez saisir rapidement un notaire pour s'occuper de la succession de votre père.
Salutations